

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1759 - 11 mars 1993 - 2,50 F

D 1759 HAÏTI: POSITION DE L'ÉPISCOPAT SUR L'IMPASSE POLITIQUE

Alors que la Commission nationale justice et paix publiait le 6 janvier 1993 un rapport allant dans le même sens que la mission OEA-ONU face au gouvernement Bazin en place à Port-au-Prince (cf. DIAL D 1758), le président de la Conférence épiscopale d'Haïti, par la voix de son porte-parole, rendait publique, le 29 janvier suivant, sa position dans le débat (document ci-dessous). Deux jours plus tôt, à la radio et à la télévision, le premier ministre *de facto* s'était vigoureusement élevé contre toute ingérence de la mission civile de l'Organisation des Etats américains et des Nations unies. En effet, dans un document de quatre pages, le médiateur de l'OEA-ONU, Dante Caputo, avait rappelé au gouvernement haïtien les exigences de la médiation internationale: envoi d'une mission civile de plusieurs centaines d'observateurs, désignation d'un premier ministre de réconciliation et définition des conditions de retour du président Aristide. A la mi-février suivante, le premier ministre Bazin acceptait finalement la venue de la "mission civile".

Note DIAL

COMMUNICATION DE MR ERNST VERDIEU (1) AU NOM ET SUR DEMANDE DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE D'HAÏTI le 29 janvier 1993

Sur demande du président de la Conférence épiscopale d'Haïti, S.E. Mgr François Gayot, archevêque du Cap-Haïtien, devant la gravité et les dangers de la situation actuelle dans notre pays, nous nous permettons de présenter ce que nous pensons être la position de l'Eglise catholique dans la conjoncture, à la suite du mémorandum de S.E. Mr Dante Caputo et de la réponse de S.E. Mr Marc Bazin présentée publiquement à la nation.

1) Nous reconnaissons qu'il existe une crise globale dans la société haïtienne aujourd'hui et dont l'aspect le plus grave est la profonde division des Haïtiens entre eux.

2) Cette division a amené, non seulement les événements du 30 septembre 1991, mais encore une atmosphère et une réalité de violence, dont souvent les plus pauvres sont les victimes, en plus de la dure réaction de la communauté internationale.

3) Nous comprenons parfaitement que cette communauté internationale, par le biais de l'Organisation des Etats américains, et maintenant de l'Organisation des Nations unies, veuille se montrer solidaire de toute la nation haïtienne pour l'aider à arriver à une véritable entente nationale, dans l'exercice le plus entier des droits et des devoirs que la Constitution et les lois de notre pays reconnaissent à tous ses fils et filles.

4) Pour nous, de l'Eglise catholique, il est encore plus important de souligner, comme l'a fait la Conférence épiscopale à diverses reprises et particulièrement

dans sa "Charte pour la promotion humaine" de décembre 1983, que l'**acteur principal** de notre histoire, c'est le **peuple haïtien** lui-même.

5) En conséquence, tout en accueillant la médiation de la communauté internationale, nous pensons que ce sont les Haïtiens eux-mêmes, sans exclusion, et dans le respect intégral des droits de la majorité de la population, comme des droits et intérêts de toutes les composantes de notre nation, qui doivent rechercher une véritable solution d'entente et de convivence nationales.

6) Nous devons adresser la question de la sécurité de toute la population tout comme son droit à la vie tout simplement, sous tous ses aspects. Il revient à tous ceux qui, en Haïti même, sont dans une position de responsabilité à divers niveaux de travailler sans aucune restriction au respect de ces droits.

7) Concrètement, tout en comprenant que la mission de l'ONU/OEA a besoin d'une entière indépendance pour lui permettre de travailler au rétablissement d'un climat de paix sociale au pays, nous croyons que des négociations rapides sont possibles pour enlever du cadre de référence tout ce qui pourrait, par son caractère ambigu ou vague, se présenter comme - ou ressembler à - une mise en tutelle.

8) Nous croyons cependant que cette mission ne peut et ne doit que nous accompagner, et que, par conséquent, il faut que les parties haïtiennes prennent entre elles les dispositions indispensables en vue de la recherche patiente d'une convivence et d'une entente nationales. En ce sens, nous suggérons:

a) Que les Forces armées d'Haïti renouvellent leur volonté d'assurer la sécurité de tous les citoyens et de s'opposer à tous les actes de violence, d'où qu'ils viennent.

b) Que des gestes politiques doivent être posés pour favoriser la possibilité d'un dialogue entre les Haïtiens.

c) Qu'avec l'appui de la mission ONU/OEA, un comité de médiation haïtien, agréé tant par S.E. le président Aristide que par les autorités nationales en place, soit appelé à faire des propositions concrètes pour servir de base des indispensables négociations haïtiennes.

9) La Mission ONU/OEA pourra, pensons-nous, nous aider efficacement dans l'accomplissement de ce devoir, grâce à son indépendance, dans le respect le plus entier de notre souveraineté nationale.

(1) Directeur de l'organisation humanitaire Caritas, ancien ministre des affaires sociales sous la présidence Aristide à partir du 19 février 1991, remercié sans explication le 14 juin 1991 (NdE).

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441